

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA

NOMBRES DE MEMBRES							
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation		Date d'affichage		
11	9	8	21/04/2026		21/04/2026		
L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LAGENTE. Maire.					VOTES		
					Pour	Contre	Abstention
					8	0	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Christian LAGENTE, Maire.

Présents : Christian LAGENTE, Serge ROUQUET, Séverine CARRAT, Khaled FEZZANI, Roland OLIVET,
Lucas PIVETTA, Marie-Christine MONNOYER, Maryne CORDIER, Martine CAHOURS,

Absents excusés : Gwenaëlle AIME (procuration à Christian LAGENTE), Marc VIGUIE

Secrétaire de séance : Marie-Christine MONNOYER

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)
Budget Communal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 pour le Budget Communal de la
commune de Saint-Julia ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Communal pour la commune de Saint-Julia. ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en
particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles
automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de
la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le Budget Communal pour la commune de Saint-Julia

- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente
délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Julia,

Le 28 avril 2026

Le Maire

